

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00133

Numéro SIREN : 393 578 422

Nom ou dénomination : 4 B

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/012919

« 4B »

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €
Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
R.C.S. TOULOUSE : 393 578 422
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 AVRIL 2024**

RESOLUTION 2

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport général du Commissaire aux comptes,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2023,

Approuve la proposition du Président et,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice		222 663 euros
- A titre de dividendes	222 663 euros	
	222 663 euros	222 663 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à 1 260 249 euros et se répartiraient ainsi qu'il suit :

- Capital social	40 000 euros
- Réserve légale	4 000 euros
- <u>Autres réserves</u>	<u>1 216 249 euros</u>
- TOTAL	1 260 249 euros

Il est ici précisé que le montant des dividendes par action s'établirait à 89 euros et qu'ils seront mis en paiement à compter du 15 mai 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices sociaux

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Dividende par actions	Montant des dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %
2022	174 430 euros	70 euros	174.290 euros	140 euros
2021	200 000 euros	80 euros	199.840 euros	160 euros
2020	300 000 euros	120 euros	299.760 euros	240 euros

RESOLUTION 5

Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale

Prend acte que les mandats :

- De Madame Sophie LAVIT, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- de Monsieur Jean Claude BOUDET, en qualité de Commissaires aux comptes suppléant

sont arrivés à échéance.

Prend acte que la Société ne dépasse pas deux des seuils rendant obligatoire la nomination de commissaires aux comptes au cours des deux exercices passés.

Décide en conséquence de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes arrivés à échéance lors de l'assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 6

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet MORVILLIERS - SENTENAC pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Agnes BRULIERE

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT
AGNES BRULIERE